

moyen d'assurer aux salariés un revenu suffisant pour leur bien-être et leur bonheur. nous devrions pouvoir permettre à toute la population canadienne de jouir des biens que la Providence nous a donnés en si grande abondance. En instituant ce comité, nous devrions lui enjoindre, à titre de responsabilité solennelle et sacrée, de trouver le moyen de permettre à la population canadienne de jouir des abondantes ressources dont la Providence les a comblés.

M. ROCH PINARD (Chambly-Rouville) : Je désire tout d'abord féliciter mes honorables préopinants. J'ai surtout admiré le magnifique discours que prononçait cet après-midi le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Mackenzie). Ce n'est pas la première fois que j'entends le très honorable ministre nous faire part de son opinion sur les questions que nous débattons aujourd'hui, mais je crois qu'il vient de se surpasser. J'ai senti que son cœur vibrait à l'unisson de sa voix en cette revendication des droits et de la liberté de l'homme. Mes hommages vont également à ceux qui m'ont précédé dans la discussion. Il me semble que chacun convient d'embrasser les mêmes principes.

Comme le faisait observer quelqu'un, le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies instituait en juin 1946 un organisme très important désigné sous le nom de commission des droits de l'homme. On prétend souvent que l'Organisation des Nations Unies multiplie sans nécessité les commissions internationales de cette nature. Mais au cours d'une récente visite au siège de l'Organisation, à Flushing Meadows, en compagnie de quelques-uns de nos distingués collègues, j'ai commencé à me demander si pareilles affirmations étaient bien exactes. Non que je sois en mesure d'exprimer aujourd'hui à cet égard une opinion tranchée, car il n'est pas facile d'analyser équitablement la situation.

A la séance d'ouverture de la session spéciale de l'Assemblée générale, convoquée pour étudier la question de la Palestine, séance à laquelle j'avais l'avantage d'assister, les délégués des Nations Unies établirent plusieurs de ces commissions; huit, si je ne m'abuse. Je ne crois pas qu'aucun de mes collègues alors présents ait eu le temps de déterminer au juste les attributions de ces nombreuses nouvelles commissions. Le fait est que le principal des délégués canadiens à cette conférence, M. Pearson, dont la haute compétence est reconnue dans tous les milieux internationaux, a eu l'honneur d'être appelé à présider une de ces commissions chargées d'étudier certains aspects politiques de la question de la Palestine.

Parmi les diverses commissions internationales à caractère plutôt permanent qu'ont déjà constituées les Nations Unies, celle des droits de l'homme me semble l'une des plus importantes. Là encore le Canada a eu la distinction d'être représenté par un Canadien de haute valeur, M. John P. Humphrey, ancien professeur de droit international à l'université McGill, homme très bien connu, qui a toujours fait honneur au pays. En maintes occasions il a exprimé le désir de voir se réaliser l'unité canadienne. Son opinion sur ce point a été souvent citée, et il est évident qu'il souhaite plus d'entente et de tolérance au Canada entre l'élément anglais et l'élément français. Il a chaque fois démontré qu'il comprenait parfaitement les données de nos problèmes nationaux. Sa compétence et sa largeur d'esprit lui permettront de mieux saisir le sens des graves problèmes qui se posent pour l'humanité et la nature des fonctions qu'il est appelé à remplir au poste de secrétaire de la commission des droits de l'homme.

Au moment de son institution, la nouvelle commission a reçu du conseil, entre autres instructions, celles de préparer un rapport sur l'adoption et l'acceptation par toutes les Nations Unies d'une déclaration internationale des droits de l'homme ainsi que des droits et devoirs des Etats. La tâche imposée à la commission était considérable, mais il est impossible d'en exagérer l'importance en ce qui concerne l'amélioration des relations entre individus et entre nations, ou l'établissement et le maintien de la paix.

Dans les efforts, souvent inutiles, qu'il a déjà déployés pour prévenir les guerres, le monde, dans ses organisations internationales, a constamment cherché à définir certains grands principes concernant les droits des individus et des peuples, puis à les faire admettre et observer par toutes les nations. C'est toujours parce que ces principes ont été mal compris, méprisés ou violés par une nation ou un groupe de nations que des conflits et des guerres de toutes sortes, toujours de plus en plus intenses, ont dévasté l'humanité. On peut en dire autant des nombreuses guerres civiles qui ont, de temps à autre, plongé certains pays dans la misère, la désolation et même la ruine absolue.

Toutefois, lorsque ces anciens organismes internationaux ont, à diverses reprises, proclamé leur foi dans certains principes généraux, il s'est souvent trouvé des nations qui ne pouvaient admettre ces règles fondamentales et dont l'opinion ne pouvait pas être unanime. De tels désaccords ont eu pour conséquence immédiate la découverte d'hostilités non déclarées qui ont graduellement